

CODE DE DÉONTOLOGIE



Mise à jour : janvier 2026

QUI SOMMES-NOUS ?

FRIT RAVICH est une entreprise familiale fondée en 1963 par Josep Maria Viader, l'actuel président, et dirigée depuis 1997 par sa fille Judith Viader. Cette dernière a pris la relève générationnelle de la direction de l'entreprise, et est responsable de l'expansion de l'activité et du développement de la marque et de la distribution.

Nous fabriquons des chips, des snacks et des fruits secs sous notre propre marque et distribuons les principales marques alimentaires nationales et internationales. Ce double modèle de gestion (fabrication et distribution) nous permet de tirer le meilleur parti des deux mondes pour apporter de la valeur à nos consommateurs et à nos clients.

Nous opérons dans les canaux de l'alimentation, de l'hôtellerie, de l'achat d'impulsion et de la vente en vrac. Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire national et, en 2015, nous avons ouvert notre première filiale en France. Nous exportons vers des pays comme la Chine, le Maroc, le Chili, la Norvège, la Suède, la Grèce et Chypre, entre autres.

VALEURS FRIT RAVICH

La culture d'entreprise de FRIT RAVICH repose sur 6 valeurs qui définissent notre essence en tant qu'entreprise (Proximité, Dépassement, Orientation client-consommateur) et qui stimulent la transformation et l'amélioration continue (Transversalité, Simplicité, Autonomie).

PROXIMITÉ

Nous sommes des personnes proches et accessibles. Nous construisons des liens fondés sur l'empathie et la confiance dans les relations. Nous faisons partie d'une famille et nous nous sentons impliqués dans notre culture et auprès des personnes qui en font partie ; nous sommes là quand elles ont besoin de nous. Nous valorisons un professionnalisme sain, qui s'enorgueillit des succès collectifs.

DÉPASSEMENT

Nous sommes anticonformistes et profondément positifs ; nous aimons nous interroger sur les manières de procéder le mieux possible. Nous sommes exigeants dans notre travail et nous avançons constamment dans un esprit d'effort et d'enthousiasme. Nous sommes flexibles face aux changements, les nouvelles opportunités nous stimulent.

Nous aimons les défis et les nouvelles idées, que nous accueillons avec une attitude proactive.

ORIENTATION CLIENT-CONSOMMATEUR.



Nous sommes à l'écoute, nous posons des questions et nous nous adaptons aux besoins de nos clients, consommateurs et shoppers afin de bâtir notre avantage concurrentiel. Ils sont au cœur de chaque décision, projet ou stratégie que nous entreprenons. Le service, la qualité et l'innovation sont nos signes distinctifs pour construire avec eux des relations à long terme. Nous dirigeons leur expérience d'achat et/ou de consommation pour viser l'excellence et nous ne la mettons pas en péril afin d'obtenir des résultats à long terme.

TRANSVERSALITÉ

Nous travaillons vers un objectif commun, où chacun a sa place et auquel chacun participe. L'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel, et celui de l'entreprise prime sur celui de la fonction, c'est pourquoi nous partageons les ressources et les solutions au bénéfice de l'organisation. Nous adoptons une vue d'ensemble avant de prendre une décision et nous mettons l'accent sur l'implication des personnes nécessaires dans tous les domaines et sur la communication.

AUTONOMIE

Nous agissons pour résoudre un problème ou saisir une opportunité. Face à un problème, nous proposons une solution au lieu de nous plaindre. Nous assumons nos responsabilités et apprenons de nos erreurs, qui nous permettent de nous améliorer. Nous encourageons la participation des personnes à la prise de décisions et promouvons le leadership partagé des projets, car cela nous permet d'aller plus loin et plus vite.

SIMPLICITÉ

Nous éliminons le superflu et nous concentrons sur ce qui apporte de la valeur à l'ensemble. Nous relevons les défis en créant des prototypes et en recherchant des solutions agiles et évolutives. Nous remettons en question le concept du « on a toujours fait comme ça » et proposons rapidement des alternatives. Nous simplifions en tenant compte de l'interdépendance et en privilégiant la sécurité, la qualité et l'expérience client.

OBJECTIF

FRIT RAVICH a rédigé le présent Code de déontologie pour refléter son engagement à respecter la législation en vigueur, l'éthique des affaires, l'exercice responsable, ainsi que la responsabilité sociale et la bonne gouvernance d'entreprise.

Aux fins du présent Code, FRIT RAVICH désigne à la fois FRIT RAVICH S.L. et sa filiale FRIT RAVICH FRANCE S.A.S.



Le présent document a pour vocation de servir de guide de conduite et de document de référence à toutes les personnes auxquelles il est applicable, en promouvant des décisions responsables et l'exercice éthique de leurs fonctions dans l'activité quotidienne de la compagnie.

Le Code de déontologie constitue l'instrument normatif de plus haut niveau au sein du système interne de conformité de FRIT RAVICH et établit les principes généraux qui doivent guider le comportement professionnel de ceux qui exercent leur activité dans la compagnie. Ces principes sont développés et concrétisés au moyen des politiques, des normes et des procédures d'entreprise qui régissent les différents domaines d'activité.

Le respect du Code de déontologie est obligatoire et tout manquement à ce Code pourra donner lieu à l'adoption des mesures correspondantes, conformément à la réglementation applicable, aux procédures internes et, le cas échéant, aux conditions contractuelles applicables.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent Code de déontologie est contraignant et s'applique dans les domaines suivants :

PERSONNES

Le Code de déontologie s'applique à tous les employés et dirigeants de FRIT RAVICH, ainsi qu'aux personnes extérieures qui fournissent des services dans ses installations, indépendamment de leur poste, de leur fonction ou de leur niveau de responsabilité (ci-après les « Personnes liées à FRIT RAVICH »).

ACTIVITÉ

Le Code de déontologie s'applique à toutes les activités menées par FRIT RAVICH et doit guider la conduite professionnelle dans l'exercice des fonctions et des responsabilités assumées dans le cadre de l'activité commerciale.

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Le présent Code de déontologie s'applique à tous les territoires dans lesquels FRIT RAVICH exerce son activité, tant au niveau national qu'international.

Les partenaires commerciaux et autres tiers avec lesquels **FRIT RAVICH** entretient des relations commerciales ne sont pas inclus dans le champ d'application direct du présent Code de déontologie. Toutefois, la société encouragera, dans la mesure du possible, ces tiers à agir conformément aux principes et aux valeurs qui y sont énoncés.

À cet effet, FRIT RAVICH mettra en place les mécanismes qu'elle jugera appropriés (tels que des clauses contractuelles spécifiques, des codes de conduite de tiers ou d'autres instruments équivalents), dans le but d'étendre l'application de ces principes à l'ensemble de sa chaîne de valeur, en promouvant des pratiques responsables et alignées sur les standards éthiques



de l'entreprise.

PRINCIPES DIRECTEURS

Agir avec intégrité et respecter la loi

Respect de la loi

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH exerce toutes ses activités dans le strict respect de la législation en vigueur et des réglementations internes applicables sur tous les territoires où elle opère. Le respect de la loi constitue un principe essentiel et inéluctable qui guide l'action de l'entreprise, quels que soient la fonction, le niveau de responsabilité ou l'emplacement des personnes qui en font partie.

De même, FRIT RAVICH attend de ses partenaires commerciaux qu'ils agissent conformément à la loi et à des principes éthiques équivalents, en promouvant une culture de conformité tout au long de sa chaîne de valeur.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Toutes doivent connaître et respecter les lois et les réglementations qui affectent leur domaine d'activité, ainsi que les politiques, procédures et règles internes de l'entreprise, et agir à tout moment avec diligence, honnêteté, responsabilité et intégrité dans l'exercice de leurs fonctions.

Aucune instruction, pression ou circonstance ne peut justifier le non-respect de la loi, du présent Code de déontologie ou de toute autre procédure ou politique internes de FRIT RAVICH. En cas de doute sur la légalité ou le bien-fondé d'une action, il convient de demander à son supérieur hiérarchique ou, le cas échéant, en utilisant les canaux internes disponibles, des conseils et des éclaircissements avant de procéder.

Prévention de la corruption et d'autres comportements illégaux

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH est fermement engagé contre la corruption, les pots-de-vin, la fraude, le blanchiment de capitaux, le financement irrégulier et tout autre comportement visant à obtenir des avantages indus. La société rejette expressément l'obtention d'avantages indus par des pratiques contraires à la légalité, à l'éthique ou aux principes de transparence et d'équité qui régissent son activité.



Dans ce cadre, FRIT RAVICH promeut des relations professionnelles fondées sur l'intégrité, le professionnalisme et la transparence, tant dans la sphère publique que privée, et adopte les mesures nécessaires pour prévenir et détecter les comportements liés à la corruption dans le cadre de son activité.

De plus, la société garantit que ses informations économiques, financières, fiscales et comptables reflètent fidèlement et intégralement sa situation et ses opérations, en tenant des registres adéquats et fiables, conformément à la réglementation en vigueur.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH qu'elles n'offrent, ne promettent, ne demandent ni n'acceptent, directement ou indirectement, aucun paiement, cadeau, attention, avantage personnel ou tout autre avantage, économique ou autre, destinés à influencer indûment des décisions professionnelles ou commerciales, à altérer l'impartialité dans la prise de décision ou à dissimuler des pratiques illicites.

La remise et l'acceptation de cadeaux, d'attentions commerciales ou de tout autre avantage doivent toujours être effectuées conformément aux dispositions de la réglementation interne de l'entreprise et, en particulier, de la Politique anticorruption, qui établit les critères, les limites et les procédures applicables.

En tout état de cause, sont interdits les attentions, cadeaux ou avantages ayant pour objet ou pouvant être interprétés comme destinés à influencer indûment des décisions, à compromettre l'indépendance de jugement ou à enfreindre la réglementation interne ou externe applicable.

Les attentions commerciales ou de courtoisie ne seront admissibles que si elles sont raisonnables, proportionnées, transparentes et conformes à la législation en vigueur et à la Politique anticorruption.

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent faire preuve d'intégrité dans leurs relations avec les autorités publiques, les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes, et communiquer par les canaux internes établis toute situation pouvant présenter un risque ou un indice de corruption ou d'une autre conduite illicite.

Elles doivent également gérer et enregistrer les opérations économiques qui leur incombent, en veillant à ce que les encaissements, les paiements et les transactions soient effectués conformément à la réglementation applicable et aux procédures internes, et en s'abstenant de toute pratique visant à dissimuler des informations ou à contourner les contrôles.

Conflit d'intérêts



Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH protège ses intérêts légitimes et sa réputation, et met en place les mécanismes nécessaires pour prévenir, identifier et gérer correctement les situations de conflit d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de son activité.

La société respecte le fait que les Personnes liées à FRIT RAVICH puissent participer à d'autres activités professionnelles, commerciales ou financières, à condition que ces activités n'entrent pas en conflit avec les intérêts de la société et ne puissent pas compromettre, ou ne soient pas perçues comme compromettant, son objectivité, son indépendance ou son impartialité dans la prise de décision.

Un conflit d'intérêts se produit lorsque des intérêts personnels, familiaux ou économiques peuvent influencer, directement ou indirectement, l'exercice des responsabilités professionnelles, affectant l'impartialité avec laquelle les décisions doivent être prises au sein de l'entreprise.

L'entreprise promeut une culture de transparence et d'objectivité dans la prise de décision, afin d'éviter que des intérêts personnels, familiaux ou économiques puissent influencer, directement ou indirectement, les décisions professionnelles.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu des dirigeants, des employés et des prestataires de services de FRIT RAVICH qu'ils fassent preuve d'objectivité, d'indépendance et d'impartialité, qu'ils défendent les intérêts de FRIT RAVICH, et qu'ils évitent toute activité, opération ou transaction dans laquelle leurs intérêts personnels, familiaux ou économiques pourraient prévaloir, ou sembler prévaloir, sur les intérêts de l'entreprise.

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent identifier et éviter les situations de conflit d'intérêts et, si celles-ci ne peuvent être évitées, agir conformément à la réglementation interne de l'entreprise et, en particulier, à la Politique anticorruption.

De même, toute situation de conflit d'intérêts doit être communiquée au Comité éthique, conformément aux dispositions de la réglementation interne de l'entreprise.

Protection de la libre concurrence

Engagement de FRIT RAVICH



FRIT RAVICH exerce une activité concurrentielle loyale et responsable, dans le respect du droit de la concurrence et en rejetant toute pratique susceptible de restreindre, de fausser ou de distordre la libre concurrence.

La société ne participe à aucun accord, pratique concertée ou échange d'informations ayant pour objet ou pour effet de limiter la concurrence, tels que la fixation des prix, la répartition des marchés ou de la clientèle, la manipulation d'appels d'offres ou de concours, ou tout autre comportement susceptible de restreindre, de fausser ou de distordre la libre concurrence. Les relations avec les concurrents, les clients et les fournisseurs sont établies selon les principes de la concurrence loyale, en maintenant la transparence, l'indépendance et le professionnalisme dans toutes les interactions commerciales.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu de toutes les Personnes liées à FRIT RAVICH qu'elles fassent preuve d'une diligence particulière dans ce domaine et qu'elles évitent tout comportement susceptible de présenter un risque pour l'entreprise ou d'enfreindre le droit de la concurrence.

En particulier, elles doivent s'abstenir de participer à des conversations, à des accords ou à des échanges d'informations avec des concurrents, ainsi qu'à des accords avec des clients ou des fournisseurs qui constituent ou pourraient constituer des pratiques interdites par le droit de la concurrence, en agissant toujours conformément aux règles et aux procédures internes établies.

En cas de doute sur la licéité d'une conduite ou d'un échange d'informations, les personnes concernées doivent s'abstenir d'agir et demander conseil par les canaux internes établis.

Respecter les personnes et favoriser un environnement de travail juste

Respect des droits humains et des droits du travail

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH s'engage à garantir un traitement respectueux et digne des toutes les personnes, en défendant les droits humains et du travail conformément aux principales conventions et normes internationales.

L'entreprise promeut un environnement de travail fondé sur le respect, l'inclusion, l'équité et la confiance, agissant en toutes circonstances conformément à la réglementation applicable et aux principes énoncés dans sa réglementation interne et, en particulier, dans la Politique des droits de l'homme de FRIT RAVICH. Par ailleurs, FRIT RAVICH rejette expressément toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de servitude ou de traite des êtres humains,



tant dans ses propres activités que dans sa chaîne de valeur, et promeut le développement de ses relations avec ses partenaires commerciaux en cohérence avec ces principes, favorisant le respect et la protection des droits humains et du travail.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu qu'elles fassent preuve de respect et de responsabilité dans leurs relations professionnelles, qu'elles traitent les autres avec dignité et qu'elles évitent tout comportement pouvant être offensant, abusif ou contraire aux droits humains ou du travail.

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent agir conformément aux principes de respect, d'égalité et de non-discrimination, en contribuant à créer un environnement de travail adéquat et aligné sur les valeurs de l'entreprise.

Elles doivent également agir conformément à la réglementation interne en matière de droits humains et du travail, en particulier aux dispositions de la Politique des droits de l'homme de FRIT RAVICH, et utiliser les canaux internes mis en place pour communiquer toute situation pouvant constituer un manquement à ces principes.

Égalité des chances et non-discrimination

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH garantit l'égalité des chances en matière d'accès, de développement et de promotion professionnelle de toutes les personnes et rejette toute forme de discrimination professionnelle.

De même, FRIT RAVICH promeut le développement professionnel et l'apprentissage continu comme des éléments clés de la croissance des personnes et de l'organisation, conformément à des critères objectifs et alignés sur la réglementation interne de l'entreprise.

L'entreprise promeut un environnement de travail inclusif, diversifié et respectueux, fondé sur l'égalité de traitement et des chances, conformément à la réglementation applicable et à ses politiques internes.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu qu'elles fassent preuve de respect et de professionnalisme, en évitant tout comportement discriminatoire fondé sur le sexe, l'âge, l'origine, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les croyances religieuses, l'idéologie, l'état civil, la condition sociale ou toute autre circonstance personnelle ou sociale protégée par la législation en vigueur.

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent agir conformément aux principes d'égalité, de respect et d'inclusion, en s'abstenant de tout comportement susceptible de les enfreindre.

Elles doivent également respecter la réglementation interne applicable en la matière et utiliser les canaux internes mis à leur disposition pour communiquer toute situation pouvant impliquer une violation de ces principes.

Sécurité et santé au travail

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH considère la sécurité et la santé au travail comme un principe fondamental et une priorité dans le développement de son activité. L'entreprise intègre la prévention des risques professionnels dans tous ses processus et adopte les mesures nécessaires pour promouvoir des environnements de travail sûrs et sains, en protégeant l'intégrité physique et mentale des personnes.

En outre, FRIT RAVICH encourage la formation, l'information et la sensibilisation en matière de sécurité et de santé, et met à la disposition des personnes les ressources appropriées pour garantir des conditions de travail sûres, conformément à la réglementation applicable et à sa réglementation interne.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu de toutes les Personnes liées à FRIT RAVICH qu'elles respectent les règles, les procédures et les instructions relatives à la sécurité et à la santé au travail, et qu'elles fassent preuve de responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions, en contribuant activement à la prévention des risques.

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent respecter la réglementation interne en matière de sécurité et de santé au travail et agir conformément aux principes de prévention et de protection établis par l'entreprise.

Elles doivent également utiliser les canaux internes mis à leur disposition pour signaler toute situation susceptible de constituer un risque ou un manquement dans ce domaine.

Protéger les informations et les actifs de l'entreprise

Vie privée et confidentialité

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH s'engage à protéger la vie privée des personnes et la confidentialité des informations de l'entreprise, en garantissant leur traitement responsable, sûr



et conforme à la réglementation en vigueur et aux politiques internes de l'entreprise.

Le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel s'appliquent aux employés, aux clients, aux fournisseurs et aux tiers, en veillant à ce que leurs données soient collectées, utilisées et stockées uniquement à des fins légitimes, dans le respect des droits des personnes concernées et des obligations légales correspondantes.

La confidentialité des informations d'entreprise concerne les informations stratégiques, financières, techniques ou commerciales, qui doivent être protégées contre tout accès non autorisé et toute perte, divulgation ou utilisation abusive.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu de toutes les personnes qu'elles utilisent les données à caractère personnel et les informations confidentielles de l'entreprise de manière responsable, confidentielle et uniquement dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, en respectant à tout moment la réglementation applicable, ainsi que les procédures et politiques internes établies. En particulier, les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent :

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent agir conformément à la réglementation interne en matière de protection des données et de confidentialité, en veillant à la bonne utilisation et à la protection des informations auxquelles elles ont accès.

Elles doivent également utiliser les canaux internes mis à leur disposition pour signaler toute situation susceptible de constituer un manquement ou un incident en la matière.

Utilisation responsable des ressources et des actifs de l'entreprise

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH met à la disposition des employés et des collaborateurs les ressources et actifs nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle et adopte les mesures appropriées pour leur protection et leur sauvegarde. Ces ressources comprennent à la fois des actifs matériels et immatériels, y compris les systèmes informatiques.

L'entreprise établit des normes et des procédures pour garantir une utilisation responsable, efficace et sûre de ses ressources, conformément à la réglementation en vigueur et à la réglementation interne.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu de toutes les personnes qu'elles utilisent les ressources et les actifs de FRIT RAVICH de manière responsable, efficace et exclusivement à des fins professionnelles, en respectant à tout moment les normes et procédures d'entreprise applicables.

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent faire un usage approprié des ressources et des actifs de l'entreprise, conformément à la réglementation interne applicable, en évitant toute utilisation abusive susceptible de causer un préjudice à l'entreprise ou à des tiers.

Elles doivent également agir conformément aux politiques internes relatives à l'utilisation des moyens et systèmes mis à leur disposition, et utiliser les canaux internes habilités pour signaler tout usage abusif ou tout incident en la matière.

Cybersécurité et protection des informations

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH considère la cybersécurité et la protection des informations comme des éléments essentiels pour garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et le bon usage des informations, ainsi que la continuité de son activité commerciale.

L'entreprise adopte des mesures techniques et organisationnelles visant à prévenir et à détecter les menaces et les risques liés à la sécurité des informations, y compris les accès non autorisés, les cyberattaques, les pertes de données ou l'utilisation abusive des systèmes de l'entreprise, et permettant d'y répondre.

En conséquence, FRIT RAVICH encouragera une culture de la cybersécurité fondée sur la prévention, la sensibilisation et la responsabilité partagée, en établissant des contrôles, des politiques et des mécanismes de surveillance permettant de protéger de manière adéquate les informations et les actifs numériques de l'entreprise.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

La cybersécurité est une responsabilité partagée. Par conséquent, toutes les Personnes liées à FRIT RAVICH jouent un rôle essentiel dans la protection des actifs numériques et des informations, ce qui exige une attitude diligente, responsable et engagée dans l'utilisation des systèmes et dans la gestion des données.

Tout soupçon, incident ou vulnérabilité liés à la sécurité des informations doivent être signalés via les canaux établis par FRIT RAVICH, afin de permettre une gestion et une réponse appropriées.

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH reconnaît le potentiel de l'intelligence artificielle générative comme outil de soutien à l'innovation, à l'efficacité et à l'amélioration des processus, à condition qu'elle soit utilisée de manière responsable, sûre et conforme aux directives de l'entreprise.

FRIT RAVICH encourage un usage encadré et sécurisé de l'intelligence artificielle générative, en établissant les directives et les contrôles nécessaires pour garantir que son adoption soit responsable et conforme à la législation en vigueur et à la réglementation interne.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent faire un usage responsable, éthique, sûr et proportionné des outils d'intelligence artificielle générative que l'entreprise met à leur disposition ou qu'elle autorise expressément pour le développement de leur activité professionnelle.

L'utilisation de ces outils doit permettre d'améliorer l'efficacité, la qualité du travail, l'innovation et l'aide à la prise de décisions, sans pour autant se substituer au jugement professionnel, à la responsabilité individuelle ni aux contrôles internes établis par l'entreprise.

Propriété intellectuelle et industrielle

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH protège et respecte les droits de propriété intellectuelle et industrielle, tant les siens que ceux de tiers, comme une partie essentielle de son patrimoine et de son activité commerciale.

La société met en place les mesures nécessaires pour garantir l'utilisation adéquate de ses marques, dénominations commerciales, conceptions, contenus, documentation, logiciels, connaissances techniques, processus et autres actifs incorporels, conformément à la réglementation applicable et aux accords contractuels en vigueur.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu qu'elles respectent en toutes circonstances les droits de propriété intellectuelle et industrielle de FRIT RAVICH et des tiers, et qu'elles s'abstiennent d'utiliser, de reproduire, de distribuer, de communiquer ou de modifier des contenus protégés sans l'autorisation ou la licence appropriées.

De plus, les Personnes liées à FRIT RAVICH ne doivent pas introduire dans les systèmes de l'entreprise des matériels, contenus ou applications qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers.

Les créations, développements, innovations ou matériels générés dans l'exercice de l'activité professionnelle, ou en utilisant des ressources de l'entreprise, seront considérés comme ayant eu lieu dans le cadre de la relation avec FRIT RAVICH et pour son compte.

Dans le cas du personnel sous contrat, la propriété desdites créations appartient à FRIT RAVICH dans les termes prévus par la législation en vigueur et par les contrats de travail applicables.

Dans le cas des prestataires de services qui fournissent leurs services dans les installations de FRIT RAVICH, la propriété et les droits d'utilisation des créations sont régis par la réglementation applicable et les accords contractuels signés avec l'entreprise.

Agir avec rigueur et responsabilité sociale

Transparence

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH s'engage à gérer et à communiquer les informations de manière responsable, transparente et conforme à des critères d'intégrité, en se basant sur les informations disponibles à tout moment et en agissant avec la diligence requise. Ce principe est particulièrement pertinent en matière financière, fiscale, comptable et de durabilité, et il est appliqué de manière cohérente dans toutes les relations, y compris avec les clients, les fournisseurs, les autorités et d'autres parties prenantes.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH qu'elles fassent preuve de rigueur, d'honnêteté et de responsabilité dans l'élaboration, l'utilisation et la communication des informations relatives à leur activité professionnelle, en se basant sur les informations disponibles à tout moment, en agissant de bonne foi et en évitant toute conduite visant à induire en erreur ou à dissimuler des informations pertinentes de manière injustifiée.

Elles doivent veiller à ce que les informations qu'elles fournissent dans l'exercice de leurs fonctions soient cohérentes avec la réalité de l'entreprise et conformes aux procédures et aux contrôles internes établis, en communiquant de manière appropriée toute erreur, omission ou incident pertinent dont elles ont connaissance.

Sécurité alimentaire et qualité

Engagement de FRIT RAVICH

La sécurité alimentaire et la qualité des produits constituent des engagements essentiels et inéluctables de FRIT RAVICH et constituent la base de la confiance des clients, des consommateurs et des autres parties prenantes. L'entreprise exerce son activité dans le but de garantir que tous les produits respectent strictement la réglementation applicable, ainsi que les normes internes de qualité et de sécurité alimentaire définies par l'organisation.

FRIT RAVICH applique des systèmes de prévention, de contrôle, de traçabilité et d'amélioration continue tout au long de la chaîne de valeur, de la sélection et la certification des matières premières et des fournisseurs jusqu'à la fabrication, le stockage, la distribution et la commercialisation des produits, et promeut une culture de la qualité et de la sécurité alimentaire fondée sur la responsabilité, la transparence, la rigueur, la communication et la protection du consommateur.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Toutes les Personnes liées à FRIT RAVICH doivent faire preuve de diligence, de responsabilité et d'engagement dans l'exercice de leurs fonctions, en respectant les procédures, protocoles, instructions et contrôles établis en matière de qualité et de sécurité alimentaire.

Elles doivent également :

- garantir le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
- assurer la traçabilité et la gestion correctes des produits ;
- collaborer activement aux audits, aux inspections et aux enquêtes internes ;
- et signaler immédiatement tout écart, risque, incident ou comportement susceptible de compromettre la sécurité du produit, la légalité, la qualité ou la confiance des clients et des consommateurs.

FRIT RAVICH ne tolérera aucun acte de négligence, aucune dissimulation d'incidents ni aucun manquement pouvant mettre en péril la sécurité alimentaire ou l'intégrité de ses produits.

Contributions aux organisations caritatives et parrainages

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH s'engage de manière responsable envers la société et les communautés au sein desquelles elle opère, et soutient les initiatives sociales, culturelles ou solidaires qui sont en accord avec ses valeurs et son activité commerciale.

Les contributions aux organisations caritatives et les parrainages sont effectués de manière transparente, éthique et conforme à la réglementation applicable, en garantissant qu'ils ont un but légitime et ne sont pas utilisés, directement ou indirectement, pour obtenir des avantages indus, influencer des décisions commerciales ou institutionnelles, ou dissimuler des pratiques contraires à la légalité ou au présent Code de déontologie.

De plus, la société met en place les procédures nécessaires pour l'évaluation, l'autorisation et l'enregistrement appropriés des dons et des parrainages conformément à la réglementation en vigueur, en assurant la traçabilité des fonds et la bonne utilisation des ressources.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH qu'elles agissent de manière responsable et transparente à l'égard de toute initiative de don ou de parrainage, en respectant à tout moment la réglementation applicable et les procédures internes établies.

Les personnes ne doivent pas promouvoir ni autoriser des contributions ou des parrainages susceptibles d'être utilisés pour obtenir des avantages indus ou qui ne répondent pas à un objectif légitime, ni y participer. Toute action dans ce domaine doit être menée conformément aux canaux et aux autorisations correspondants.

Engagement envers la société et l'environnement

Engagement de FRIT RAVICH

FRIT RAVICH accompagne l'exercice de son activité d'un engagement ferme envers la société et le respect de l'environnement, intégrant des critères de responsabilité sociale et de développement durable dans ses décisions et dans la gestion de son activité commerciale.



L'entreprise s'efforce de minimiser l'impact environnemental de ses activités, en favorisant l'utilisation efficace des ressources, la réduction des émissions et des déchets, et l'amélioration continue de ses processus, conformément à la réglementation applicable et à ses engagements en matière de développement durable.

En outre, FRIT RAVICH contribue au développement social et économique des communautés au sein desquelles elle opère, en entretenant des relations responsables et transparentes avec ses parties prenantes et en agissant de manière cohérente avec ses valeurs d'entreprise. Cet engagement fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise et est continuellement réévalué dans le but de générer un impact positif et durable à long terme.

Qu'est-il attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH ?

Il est attendu des Personnes liées à FRIT RAVICH qu'elles agissent de manière responsable et cohérente en ce qui concerne les engagements sociaux et environnementaux de l'entreprise dans l'exercice de leurs fonctions.

Elles doivent contribuer à une utilisation efficace des ressources, respecter les normes et procédures environnementales applicables et agir de manière responsable dans leurs relations avec la communauté et les parties prenantes, en évitant les comportements susceptibles d'avoir des impacts sociaux ou environnementaux négatifs.

MODÈLE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

1. Comité éthique et canal éthique

Afin de veiller à la bonne application et au respect effectif du Code de déontologie et du reste de la réglementation interne, FRIT RAVICH a constitué un Comité éthique, auquel incombent, entre autres, les fonctions suivantes :

- Superviser le respect du Code de déontologie et promouvoir sa bonne application et interprétation ;
- Analyser les situations ou les comportements susceptibles d'aller à l'encontre des principes et des règles énoncés dans le Code de déontologie ;
- Proposer, le cas échéant, les mesures qui s'avèrent nécessaires pour la bonne gestion des manquements, conformément à la réglementation interne et à la législation applicable ;
- Contribuer à la diffusion des principes éthiques de l'entreprise et à la promotion d'une culture d'intégrité et de conformité.

En outre, FRIT RAVICH met à la disposition des Personnes liées à FRIT RAVICH, ainsi que d'autres parties prenantes, un Canal éthique ou Canal de communication des signalements, afin de faciliter la communication de possibles irrégularités et manquements à la législation en vigueur ou à la réglementation interne de l'entreprise.

Le Canal éthique a été mis en place au moyen d'une plateforme technologique gérée par un prestataire externe. Le Canal éthique est régi par les principes d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité, de traçabilité, d'objectivité et d'absence de représailles, pour garantir un système d'information sécurisé et accessible.

Les utilisateurs du Canal éthique peuvent signaler, de bonne foi, de possibles manquements et ont droit à la protection de leur identité, à la confidentialité des informations communiquées et à l'absence de représailles pour leur utilisation. Les utilisateurs du Canal éthique bénéficient des garanties de protection prévues par la réglementation en vigueur, en particulier celles établies dans la directive (UE) 2019/1937 et la loi 2/2023 du 20 février relative à la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires, ainsi que dans le reste de la législation applicable.

Les responsables de la gestion du Canal éthique font preuve d'indépendance, d'objectivité et de confidentialité, afin de garantir le traitement adéquat des communications, la protection des droits de toutes les parties et la conservation sécurisée des informations.

Le Canal éthique est disponible via le lien suivant : <https://fritravich.canaldenunciasanonimas.com/home>

Pour toute question ou tout doute d'interprétation concernant le Code de déontologie, le fonctionnement du Canal éthique ou la réglementation interne, vous pouvez vous adresser au Comité éthique par courrier électronique : comiteetico@fritravich.com

2. Engagement et acceptation du Code

Le présent Code de déontologie est contraignant et s'applique à toutes les Personnes liées à FRIT RAVICH, qui doivent le connaître, le comprendre et agir conformément aux principes et aux normes de conduite qui y sont énoncés.

Le présent Code de déontologie est d'application et de respect obligatoires pour toutes les Personnes liées à FRIT RAVICH, à compter du moment où il leur est communiqué. Cependant, l'acceptation expresse du Code de déontologie peut être requise comme manifestation de l'engagement à agir conformément aux principes et aux règles qui y sont énoncés, sans que l'absence d'une telle acceptation n'exempte de son respect.

Dans le cas où le Code de déontologie ferait l'objet de modifications ou de mises à jour pertinentes, celles-ci seront dûment communiquées à nouveau aux personnes auxquelles il s'applique, par les moyens établis par la société.

FRIT RAVICH promouvra la connaissance du Code de déontologie et fournira les moyens nécessaires à sa bonne compréhension. Une fois communiqué et mis à disposition, le fait d'ignorer son contenu n'exempte pas de l'obligation de s'y conformer.

3. Sanctions disciplinaires

Le non-respect des principes et des normes de conduite établis dans le présent Code de déontologie, ainsi que dans les autres politiques et la réglementation interne de FRIT RAVICH, pourra donner lieu à l'adoption des mesures correctrices, disciplinaires ou contractuelles correspondantes, en fonction de la gravité des faits et des circonstances concomitantes.

Dans le cas de personnes soumises à une relation de travail, l'application de ces mesures se fera toujours dans le respect de la législation en vigueur et du Statut des travailleurs et des conventions collectives applicables, en garantissant en tout état de cause les principes de proportionnalité, d'objectivité et le droit de défense.

Lorsqu'il s'agit de personnes ou d'entités externes entretenant une relation professionnelle ou contractuelle avec FRIT RAVICH, les mesures adoptées seront conformes aux dispositions de la réglementation applicable et aux accords contractuels correspondants, sans préjudice des actions en justice qui, le cas échéant, pourraient être engagées.

Les sanctions éventuelles s'entendent sans préjudice des responsabilités légales ou administratives pouvant découler des faits.

4. Communication, diffusion et mise à jour du Code

FRIT RAVICH s'engage à diffuser le présent Code de déontologie auprès de toutes les personnes auxquelles il s'applique et à en faciliter l'accès en tant que document de référence en matière de conduite professionnelle et d'éthique d'entreprise.

L'entreprise garantira à toutes les personnes de l'organisation une formation périodique en matière d'éthique, de conformité et de principes du Code de déontologie. Cette formation fera partie du processus d'incorporation (*onboarding*) au début de la relation de travail ou contractuelle et sera dispensée de manière récurrente à tous les collectifs de l'organisation, dans le but d'en assurer la connaissance, la compréhension et l'application effective.

FRIT RAVICH mènera également des actions complémentaires de communication et de sensibilisation, afin de renforcer la culture éthique et le respect des principes énoncés dans le Code.

Le Code de déontologie fera l'objet d'un examen et d'une mise à jour périodiques, afin de l'adapter aux changements réglementaires, organisationnels ou contextuels éventuels, ainsi que d'y intégrer les améliorations tirées de l'expérience de son application. Les modifications approuvées seront dûment communiquées et, le cas échéant, nécessiteront votre acceptation expresse.